

## **RAPPORT SOMMAIRE**

### **Consultation sur la législation en matière d'accessibilité**

#### **Message du ministre**

Je tiens à remercier les 7 000 Britanno-Colombiens qui ont fait part de leurs observations et de leurs commentaires et suggestions lors de notre récente consultation sur la législation proposée en matière d'accessibilité. Nous avons entrepris une consultation publique sur le principe « Ne faites rien pour nous sans nous » des Nations Unies.

J'entends, depuis trop longtemps, des personnes handicapées dirent qu'elles se sentent privées de leurs droits par des politiques inefficaces qui n'ont pas été élaborées dans une optique d'accessibilité. Pendant la période de consultation, j'ai eu le privilège d'assister à dix réunions communautaires dans la province et à une assemblée publique virtuelle. Le souci numéro un exprimé lors de ces réunions était la nécessité d'aller au-delà de la simple éducation et de la sensibilisation aux personnes handicapées et de créer une culture d'inclusion où les obstacles sont éliminés et où chacun se sent le bienvenu.

Plus de 926 000 Britanno-Colombiens présentent une certaine forme d'incapacité, ce qui représente presque 25 % de la population (2017). Au fur et à mesure que notre population vieillit, le nombre de personnes handicapées et la gravité de leur incapacité sont appelés à augmenter. La Colombie-Britannique doit donc élaborer sa propre législation en matière d'accessibilité. Nous allons procéder à l'élaboration d'un projet de loi qui sera présenté au cours de l'année prochaine. Les commentaires reçus dans le cadre du processus de consultation seront d'une valeur inestimable pour l'élaboration de la législation de la Colombie-Britannique. Elle complétera également la loi sur l'accessibilité du Canada, récemment adoptée.

Une fois encore, je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont exprimé leurs idées et fait part d'observations pendant la période de consultation et je me réjouis à la perspective de présenter une législation dont nous pourrions tous être fiers.

Shane Simpson

Ministre du Développement social et de la Lutte contre la pauvreté

# RAPPORT SOMMAIRE

## Consultation sur la législation en matière d'accessibilité

### Contenu

Section 1 – INTRODUCTION .....	3
Section 2 – ENGAGER LE DIALOGUE AVEC LES BRITANNO-COLOMBIENS .....	3
Participation.....	3
Comité consultatif sur la législation en matière d'accessibilité.....	4
Section 3 – THÈMES CLÉS.....	5
Pourquoi la législation est-elle importante?.....	5
Élimination des obstacles.....	5
Promotion des droits de la personne .....	6
Promotion de l'équité et de l'égalité .....	6
Ce à quoi la législation sur l'accessibilité pourrait ressembler .....	7
Élaboration de normes.....	7
Gouvernance.....	10
Conformité, application et mesures incitatives .....	11
Changement culturel .....	12
Éducation et sensibilisation .....	12
Inclusion – au-delà de l'accessibilité .....	13
Le gouvernement montre la voie.....	13
Cohérence à l'échelle des compétences.....	14
Section 4 - PROCHAINES ÉTAPES ET CONCLUSION .....	14
ANNEXES	
ANNEXE 1 – Législation sur l'accessibilité – Questionnaire en ligne .....	16
ANNEXE 2 – Liste des organismes ayant présenté une observation écrite .....	19
ANNEXE 3 – Organismes et gouvernements locaux ayant reçu un financement pour organiser des conversations communautaires indépendantes .....	21

# **RAPPORT SOMMAIRE**

## **Consultation sur la législation en matière d'accessibilité**

### **Section 1 – INTRODUCTION**

Le gouvernement de la Colombie-Britannique s'engage à élaborer une nouvelle législation sur l'accessibilité et l'inclusion qui permettra de cerner, de supprimer et d'éviter les obstacles qui entravent la pleine participation des personnes handicapées à leur collectivité. Des consultations publiques sur l'élaboration de la législation proposée ont eu lieu à l'échelle de la province entre le 16 septembre et le 29 novembre 2019.

Le Cadre de travail de la législation sur l'accessibilité en Colombie-Britannique a servi de document d'orientation pour ces consultations publiques. Ce cadre propose un modèle législatif qui s'inspire des principes de la Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH) et de la Déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et qui complète la Loi canadienne sur l'accessibilité. En outre, il reconnaît l'importance d'une législation fondée sur les principes d'inclusion, d'adaptabilité, de diversité, de collaboration et d'autodétermination.

La législation proposée guiderait l'élaboration, la mise en œuvre et l'application des normes sur l'accessibilité et s'appuierait sur l'expertise et l'expérience des personnes handicapées. Les normes sur l'accessibilité pourraient couvrir une variété de domaines, comme la prestation de services, l'éducation, l'emploi, le logement et l'environnement bâti, l'information, la communication et les transports, et reposeraient sur un amalgame approprié de mesures incitatives et d'outils de conformité et d'application.

Les citoyens ont été invités à formuler des commentaires sur le modèle proposé et sur la portée de la législation ainsi que sur les principes et les structures de gouvernance nécessaires pour garantir la réalisation des objectifs de la législation.

Ce rapport résume les commentaires et les suggestions reçus dans le cadre de réunions communautaires, de conversations communautaires indépendantes, d'une assemblée publique virtuelle, du questionnaire en ligne, d'appels téléphoniques et de courriels. Une copie du questionnaire en ligne se trouve à l'annexe 1.

### **Section 2 – ENGAGER LE DIALOGUE AVEC LES BRITANNO-COLOMBIENS**

#### **Participation**

Des milliers de Britanno-Colombiens ont échangé des idées et partagé leurs expériences personnelles et leurs anecdotes relativement aux combats et aux victoires de la vie avec un handicap et aux obstacles à l'accès et à l'inclusion. Des membres de la famille de personnes

## **RAPPORT SOMMAIRE**

### **Consultation sur la législation en matière d'accessibilité**

handicapées et des sympathisants ont également fait part de leurs réflexions et de leurs idées pour améliorer la situation en Colombie-Britannique.

La rétroaction est venue de toute la province et de personnes de tout âge. Au total, nous avons compté plus de 23 700 visites du site Web de l'engagement en faveur de l'accessibilité : Législation sur l'accessibilité, entre le 16 septembre et le 29 novembre 2019.

- Près de 500 personnes ont participé à dix réunions communautaires régionales tenues à Prince George, Fort St. John, Terrace, Kamloops, Penticton, Nelson, Comox, Surrey, Vancouver et Victoria
- 6 352 personnes ont rempli le questionnaire en ligne, dont 3 776 ont déclaré vivre avec un handicap
- 57 personnes ont assisté à une assemblée publique virtuelle
- 765 courriels et commentaires vidéo ASL ont été envoyés à [engageaccessibility@gov.bc.ca](mailto:engageaccessibility@gov.bc.ca)
- 37 personnes ont fait part de leurs commentaires ou suggestions en composant le numéro de téléphone gratuit du Ministère
- 75 conversations communautaires indépendantes ont été soutenues dans toute la province

#### Comité consultatif sur la législation en matière d'accessibilité

Pour soutenir cet engagement, le ministère du Développement social et de la Réduction de la pauvreté a également demandé l'avis du comité consultatif sur la législation en matière d'accessibilité. Ce comité de 14 membres est composé de représentants de Barrier Free B.C., B.C. Aboriginal Network on Disability Society, B.C. Chamber of Commerce, B.C. Federation of Labour, B.C. Native Women's Association, la section de la C.-B. de l'Association canadienne pour la santé mentale, Communication Assistance for Youth and Adults, Council of Senior Citizens' Organizations of B.C., Disability Alliance of B.C., Greater Vancouver Association of the Deaf, Inclusion BC, Presidents Group, Rick Hansen Foundation, Spinal Cord Injury B.C. et Union of B.C. Municipalities. Le comité a contribué à la direction et à l'orientation du processus de consultation. Ces organismes ont donné des conseils pour que le plus grand nombre possible de Britanno-Colombiens puissent faire entendre leur voix au cours de ce processus.

## RAPPORT SOMMAIRE

### Consultation sur la législation en matière d'accessibilité

#### Section 3 – THÈMES CLÉS

##### Pourquoi la législation est-elle importante?

###### Élimination des obstacles

Au cours de la consultation, des personnes ont raconté des anecdotes sur les défis qu'elles ont dû relever et les obstacles qu'elles ont dû surmonter au quotidien, y compris les obstacles physiques, sociaux, environnementaux, psychologiques et financiers ainsi que ceux liés à la communication et à l'information. Les participants ont clairement indiqué qu'il existe différents types de handicaps et que la définition de l'« incapacité » doit être élargie et inclusive et tenir compte de toute la gamme des handicaps dont souffrent les personnes – qu'ils soient de courte durée, épisodiques ou chroniques. Les personnes souffrant de handicaps invisibles, notamment celles souffrant de lésions cérébrales, de troubles de l'apprentissage ou d'autisme, ont également parlé des difficultés qu'elles rencontrent lorsqu'elles essaient d'assurer la satisfaction de leurs besoins en matière d'accessibilité.

Plus de 60 % des répondants à l'enquête ont déclaré qu'ils étaient confrontés à des obstacles à l'accessibilité et à l'inclusion dans leur vie quotidienne. Les obstacles à l'accessibilité ont souvent des répercussions profondes sur la capacité des personnes handicapées à participer pleinement à la vie de leur collectivité. Nous avons entendu parler de l'importance d'une législation conçue pour aider à cerner et à éliminer les obstacles, l'objectif primordial étant de garantir la participation entière et égale de toutes les personnes handicapées.

Des personnes ont décrit les avantages de la création de collectivités plus accessibles pour tous, y compris pour les personnes qui utilisent des déambulateurs, les enfants et les personnes âgées. L'élimination des obstacles et la création d'une accessibilité pour tous ont été soulignées comme un objectif important à la construction d'une Colombie-Britannique inclusive.

*« J'ai un handicap invisible. Je suis confronté à des obstacles dans tout ce que je fais, mais comme personne ne peut voir mon handicap, il est difficile d'obtenir des aménagements. »*

*« J'aimerais voir ce gouvernement amorcer un changement culturel chez les jeunes qui fréquentent actuellement un établissement scolaire fondé sur des handicaps cachés, comme le TDAH et l'anxiété, et sur certaines formes de handicaps physiques, comme les troubles de l'immunodéficiences. En tant que culture, notre conversation est centrée sur les défis physiques d'une personne (p. ex. le besoin d'une rampe d'accès). Toutefois, il y a un besoin croissant de s'adapter à la neurodiversité (p. ex. avoir des lieux de travail plus silencieux). »*

## RAPPORT SOMMAIRE

### Consultation sur la législation en matière d'accessibilité

#### Promotion des droits de la personne

Des personnes ont communiqué l'importance de la législation en matière de droits de la personne des Britanno-Colombiens pour assurer le respect de la dignité inhérente de l'individu. Des participants ont clairement indiqué qu'il est essentiel que la nouvelle législation reflète les engagements énoncés dans la CNUDPH et le principe du « rien sur nous, sans nous » et qu'elle fasse progresser les droits des personnes handicapées. Des participants ont également souligné l'importance d'adopter une vaste approche globale – une approche qui reconnaît et satisfait les besoins individuels et contribue à garantir la disponibilité des ressources nécessaires. Les participants ont également précisé que l'importance de la législation pour cerner et éliminer les obstacles de manière systémique plutôt qu'en réponse à des plaintes individuelles constitue une priorité essentielle.

*« La Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies [devrait] être ajoutée comme l'un des principaux textes législatifs. »*

*« Les personnes handicapées qui sont victimes de discrimination sur leur lieu de travail devraient également pouvoir obtenir de l'aide et des conseils... »*

#### Promotion de l'équité et de l'égalité

Les expériences, les antécédents et les besoins des personnes handicapées sont variés. Au cours de la consultation, beaucoup d'entre elles ont souligné l'importance de prendre en compte la diversité des expériences et de l'expertise des personnes handicapées dans l'élaboration des normes. Des personnes ont indiqué que l'équité et l'égalité d'accès aux occasions constituaient une composante clé de l'accessibilité et un aspect fondamental de l'inclusion.

Dans le cadre des événements communautaires, des participants ont également évoqué l'importance de veiller à ce que les différences géographiques soient prises en compte, y compris l'accès équitable aux ressources. Des participants à l'assemblée publique virtuelle ont déclaré qu'une bonne compréhension de la diversité des personnes handicapées ainsi que de l'intersectionnalité des expériences doit être prise en compte dans l'élaboration de la législation sur l'accessibilité. Des participants ont noté que les personnes handicapées proviennent d'un large éventail de milieux et ont vécu des expériences variées. Les possibilités d'accès ne sont donc pas les mêmes. Beaucoup des participants aux réunions communautaires ou des personnes qui ont donné de la rétroaction dans le cadre du processus de consultation ont évoqué le sentiment de stigmatisation ou de jugement auquel les personnes handicapées sont confrontées et les défis qui y sont associés en matière d'inclusion et de participation.

## RAPPORT SOMMAIRE

### Consultation sur la législation en matière d'accessibilité

Nous avons entendu des gens parler de l'importance de considérer la diversité des expériences des personnes lors de l'élaboration des comités et des consultations afin de s'assurer que tous les Britanno-Colombiens ont la possibilité de bénéficier de leur participation ou d'en faire bénéficier les membres de leur famille. Il s'agit notamment d'avoir une représentation d'un large éventail d'individus et d'organismes de toute la province pour poursuivre la conversation et faire en sorte que les voix des personnes handicapées soient entendues. Il faut donc veiller à ce que des personnes handicapées issues d'un large éventail de milieux et ayant vécu des expériences variées participent à l'élaboration de la législation et à l'orientation de sa mise en œuvre.

Nous avons appris que pour parvenir à une inclusion équitable, la législation doit avoir une définition élargie de l'incapacité. Des personnes ont déterminé de nombreux types de restrictions ou de défis différents, notamment physiques, mentaux, intellectuels, cognitifs, d'apprentissage, de communication et sensoriels, ainsi que temporaires, permanents ou épisodiques. L'éventail complet des handicaps et des expériences doit être pris en compte lors de l'élaboration de la législation et des structures de gouvernance connexes.

*« Les personnes handicapées DOIVENT jouer un rôle de premier plan dans la création et la mise en œuvre du changement. Donner la parole aux personnes marginalisées est vraiment la seule façon de devenir inclusif et accessible. Les personnes aptes ne peuvent jamais pleinement comprendre les différents défis auxquels ces personnes sont confrontées au quotidien. De plus, le bassin des personnes handicapées doit être à la fois intersectoriel et diversifié, car il y a de très nombreux facteurs complexes et besoins différents. »*

*« Je suis racialisée et immigrante de première et seconde génération. Il est donc essentiel pour moi que tout ce qui est mis en place le soit de manière intersectionnelle, afin d'inclure le sexe, la race, la classe et l'orientation sexuelle en plus des capacités. Il peut s'agir de travailler avec des communautés ou des organismes en place pour modéliser l'inclusion ou discuter de changement. »*

Ce à quoi la législation sur l'accessibilité pourrait ressembler

Élaboration de normes

Les Britanno-Colombiens ont clairement indiqué que les normes doivent être élaborées en collaboration entre les personnes handicapées, d'autres experts, les principales parties prenantes et les partenaires clés. Plus de 85 % des personnes ayant répondu au sondage ont estimé qu'il était important ou très important que les personnes handicapées aient leur mot à dire dans le processus d'élaboration de la législation et des normes. On nous a dit que les principes d'une conception universelle et adaptative doivent contribuer à guider l'élaboration

## **RAPPORT SOMMAIRE**

### **Consultation sur la législation en matière d'accessibilité**

de normes sur l'accessibilité et lui servir de base. Les principes de conception universelle contribuent à garantir que la structure de l'environnement bâti puisse être accessible et utilisée dans toute la mesure du possible par le plus grand nombre de personnes, quels que soient leur âge ou leurs capacités. De plus, des personnes de toute la province ont parlé de l'importance de s'assurer que les personnes handicapées participent à l'élaboration des normes.

Le *Cadre de travail de la législation sur l'accessibilité* a suggéré que des normes sur l'accessibilité pourraient être élaborées dans divers domaines, notamment dans les champs d'activités énumérés ci-dessous.

- **La prestation de services, comme les services de santé, les services à la clientèle, les services d'éducation et les services de vente au détail.** De nombreuses personnes ont fait remarquer qu'il s'agissait d'une vaste catégorie et qu'il serait plus efficace de la diviser en domaines distincts. Par exemple, certains participants ont suggéré qu'il pourrait être bénéfique d'avoir un domaine d'intérêt distinct dans le cas de la santé et de l'éducation. Dans le domaine de la prestation de services, des participants ont également noté que la formation du personnel engagé dans la prestation de services devrait être envisagée pour aider à assurer une communication positive et à éliminer les obstacles. Des participants ont également souligné l'importance de veiller à ce que les événements publics soient organisés de manière accessible.
- **L'emploi, y compris l'embauchage et le maintien en poste.** Au cours du processus de consultation, des personnes ont indiqué que l'accès à l'emploi faisait partie intégrante de l'inclusion et qu'il fallait des occasions d'emploi adaptées pour garantir des types d'emplois et de possibilités appropriées qui tirent parti de leurs compétences, leurs talents et leurs capacités. De nombreuses personnes handicapées ont décrit les difficultés qu'elles rencontrent pour accéder à des possibilités d'emploi intéressantes ainsi que pour obtenir les aménagements sur le lieu de travail nécessaires à leur réussite. De plus, elles ont expliqué qu'il fallait faire preuve de souplesse pour concevoir les différentes mesures d'adaptation potentielles et répondre aux besoins de l'individu et de l'entreprise, y compris les employeurs qui envisagent des options à temps partiel ou le modelage de l'emploi (réaffectation de certains aspects d'un poste pour modifier ou créer un poste pour une personne handicapée).
- **L'environnement bâti, comme les entrées, les parcs, les trottoirs et les stationnements.** De nombreuses discussions portaient sur l'inaccessibilité de l'environnement bâti. Des personnes ont mentionné des « abaissés de trottoir » qui ne s'alignent pas avec le trottoir lui-même, des rampes menant à des portes sans ouverture automatique ainsi que des toilettes soi-disant accessibles qui ne le sont pas. Elles ont souligné l'importance de travailler à l'élimination des obstacles et à la création d'un

## **RAPPORT SOMMAIRE**

### **Consultation sur la législation en matière d'accessibilité**

accès équitable aux espaces afin qu'ils puissent être utilisés par tous. Des participants ont parlé de tous les différents aspects de l'accessibilité, y compris l'importance de l'entretien continu, de la signalisation et de l'orientation ainsi que de la conception intérieure. Des personnes ont raconté des histoires de meubles qui faisaient obstacle à des espaces autrement accessibles et de fournitures d'entretien qui bloquaient des toilettes accessibles. Elles ont également fait part de leurs difficultés à trouver un logement convenable, abordable et accessible. L'accessibilité du stationnement est également un problème qui a été fréquemment soulevé, tant en matière de qualité et de nature des places disponibles que de nécessité d'un respect accru des règlements relatifs à ces places réservées.

- **L'information et la communication, par exemple les sites Web, les documents imprimés, les renseignements d'urgence.** Lors de nombreuses consultations, des personnes ont fait part de leur frustration concernant l'accès à l'information et le fait que beaucoup de sites Web ne sont pas accessibles. Une telle situation crée des entraves à leur accès aux renseignements et aux services. Elles ont également souligné l'importance de disposer d'informations sous différents formats afin de garantir l'accessibilité à tous les utilisateurs. Par exemple, des malentendants qui utilisent l'ASL ont révélé les difficultés qu'ils éprouvaient pour avoir accès à des interprètes et obtenir des informations en ASL. De même, des personnes aveugles ont parlé de l'importance de pouvoir disposer d'information en braille ou dans un format Word accessible et certaines ont dévoilé que la complexité des renseignements constituait un véritable obstacle. Des participants à des réunions communautaires ont suggéré qu'il fallait disposer de ressources supplémentaires pour aider les personnes à accéder aux informations et aux services dont elles ont besoin.
- **Les transports, par exemple, les autobus, les traversiers et les taxis.** Des personnes ont évoqué l'importance de l'accès aux services de transport et ont exprimé leur frustration de ne pas pouvoir accéder aux services dont elles ont besoin. Cela comprend le manque de formation du personnel ainsi que la nécessité de faire une réservation longtemps à l'avance pour avoir accès aux services requis. La portée de l'accès aux services de transport concerne également le fait de disposer de la capacité de se rendre à des rendez-vous importants et le rôle qu'il joue dans la promotion et la facilitation d'une véritable inclusion. De nombreux participants ont également souligné qu'il importe de former les fournisseurs de services de transport afin qu'ils soient en mesure de fixer de façon sécuritaire les fauteuils roulants ou d'aider les personnes ayant des difficultés de communication.

La plupart des personnes (87 %) qui ont répondu au sondage ont déclaré que les cinq domaines suivants sont importants.

## RAPPORT SOMMAIRE

### Consultation sur la législation en matière d'accessibilité

*« Les personnes qui souffrent d'une défiance intellectuelle et les personnes âgées sont souvent invitées à fournir des renseignements ou à rechercher des informations en ligne qui ne leur sont pas toujours accessibles parce qu'elles ont du mal à utiliser la technologie. Il s'agit d'un vrai problème lorsqu'on essaie d'accéder aux communications sur les soins de santé. »*

*« La simplification des aménagements, comme le besoin d'un interprète ou d'un dispositif d'assistance, requis pour être inclus dans le milieu de travail ou pour avoir accès à des services réduirait le nombre d'étapes bureaucratiques à accomplir et rationaliserait les processus d'obtention des mesures nécessaires. »*

*« Les boutons des ascenseurs devraient être plus bas pour que les personnes en fauteuil roulant puissent les atteindre et également en braille pour les malvoyants. »*

*« Je ne pense pas que l'éducation devrait être classée dans une autre catégorie. Un enseignement accessible conçu pour aider les élèves en difficulté est très important. Il prépare le terrain pour que les enfants deviennent des adultes capables de fonctionner de manière indépendante. »*

#### Gouvernance

Les personnes handicapées, les prestataires de services et les entreprises ont toutes souligné l'importance d'avoir un point de contact unique relativement aux questions, aux requêtes et aux plaintes concernant la législation. Le besoin de mécanismes de surveillance de la législation a été évoqué lors de l'assemblée publique virtuelle ainsi que lors des consultations en personne. Les participants ont mentionné que toute structure de gouvernance devrait s'appuyer sur l'expertise et inclure des personnes handicapées. Il s'agit notamment de veiller à ce que des personnes ayant des expériences diverses et des types d'incapacité différents participent à l'élaboration des normes visant à favoriser l'inclusion.

*« Nous avons besoin d'un groupe centralisé pour assurer la supervision, la gouvernance et l'orientation, qui DOIT être doté d'un personnel et d'un financement adéquats. Vous ne pouvez pas attendre de nous que nous respections des normes et des lignes directrices en matière d'accessibilité si les services de soutien ne sont pas en place pour nous aider à faire face aux difficultés lorsqu'elles surviennent – et elles finissent toujours par survenir. »*

*« Il doit y avoir une représentation diversifiée au niveau de la prise de décisions. »*

## **RAPPORT SOMMAIRE**

### **Consultation sur la législation en matière d'accessibilité**

#### Conformité, application et mesures incitatives

Au cours du processus d'engagement, nous avons entendu parler de l'importance de veiller à ce que la législation puisse être mise en œuvre. Nous avons entendu beaucoup de bonnes idées sur la façon d'encourager et de soutenir les individus et les organismes, y compris des idées sur le type de mécanismes d'application. Parmi les idées de mesures incitatives et de mesures potentielles, on peut citer les incitations fiscales ou les centres de ressources où les particuliers et les organismes pourraient accéder à des informations et à un soutien appropriés. Il y a également eu des discussions importantes sur les programmes de formation ou de certification possibles ainsi que des réflexions sur les moyens de tirer parti des pratiques exemplaires au sein du gouvernement.

Plus des trois quarts des personnes interrogées ont déclaré que des programmes de financement visant à soutenir l'accessibilité devraient être introduits pour favoriser le respect de la nouvelle législation sur l'accessibilité. Les répondants au sondage ont classé les suggestions de mise en conformité par ordre d'importance :

1. Programmes de financement pour améliorer l'accessibilité (77 % des répondants)
2. Création de mesures de soutien, de formations ou de ressources destinées aux organismes (67 % des répondants)
3. Inspections de l'accessibilité (63 % des répondants)
4. Plans d'accessibilité et rapports d'avancement (58 % des répondants)
5. Sanctions pécuniaires (43 % des répondants)
6. Création de prix d'accessibilité à l'intention des personnes et des organismes (39 % des répondants)

Au cours des réunions de consultation en personne, nous avons entendu parler de la nécessité d'une nouvelle législation sur l'accessibilité afin de fournir du soutien, de la formation, de l'éducation et de la sensibilisation du public pour aider à créer une culture d'inclusion. Nous avons également entendu parler de la difficulté d'appliquer les lois actuelles et de certains des défis que cela crée pour les personnes handicapées. Des personnes ont raconté des anecdotes personnelles sur le type de stigmatisation et de jugement auxquels elles sont confrontées ainsi que sur les défis qu'elles rencontrent lorsqu'elles veulent faire respecter leurs droits. Cela inclut tout, de l'accès à l'emploi et à d'autres occasions aux lacunes du cadre législatif actuel concernant le stationnement accessible.

## RAPPORT SOMMAIRE

### Consultation sur la législation en matière d'accessibilité

*« Une certification ou une affiliation d'accessibilité approuvée que les organismes ou les entreprises peuvent obtenir qui encouragent le dépassement des normes minimales, comme la certification COR de WorksafeBC. L'affiliation peut représenter un avantage ou une exigence dans le cadre d'une demande de financement, d'un appel d'offres ou d'une demande de permis. »*

*« La nouvelle législation doit avoir du mordant. »*

*« On doit veiller à ce que la législation soit soutenue par des mesures d'exécution raisonnables en cas de non-respect. Il doit y avoir un cadre pour tenir les organismes responsables de leur non-respect des exigences légales en matière d'accessibilité dès le premier jour. Le processus commencerait par de l'éducation et des possibilités de régler le problème, mais devrait rapidement passer à l'application de la loi ou aux sanctions en cas de non-respect. Des sanctions financières sont appropriées compte tenu de l'enjeu que représente la non-conformité (exclusion). »*

#### Changement culturel

Au cours du processus d'engagement, nous avons entendu que la législation doit être un élément important d'une stratégie d'accessibilité élargie et que l'objectif est de contribuer à susciter et à soutenir un changement culturel. Des personnes ont partagé leurs idées sur les types de mesures nécessaires pour soutenir une culture de l'inclusion.

#### Éducation et sensibilisation

L'éducation et la sensibilisation ont été soulignées comme faisant partie intégrante d'une démarche élargie visant l'accessibilité et l'inclusion. On a fait des suggestions pour accroître la sensibilisation et la compréhension :

- Visibilité accrue des personnes handicapées dans les médias
- Campagnes d'éducation du public
- Prise en compte des personnes handicapées dans les priorités du gouvernement et possibilités de participer à l'élaboration de la législation
- Élaboration de programmes d'éducation et de formations ciblés pour les différentes professions qui fournissent des services publics
- Occasions d'intégration des personnes handicapées aux programmes scolaires et d'enseignement universitaire
- Célébration des champions de l'accessibilité
- Formation à l'empathie et à la sensibilité

## RAPPORT SOMMAIRE

### Consultation sur la législation en matière d'accessibilité

*« De nombreux handicaps sont invisibles. [Il doit y avoir des] ...programmes d'éducation publique pour changer les attitudes. Puisque l'incapacité est stigmatisée, elle est perçue comme un fardeau pour les contribuables, surtout si elle n'est pas visible. »*

*« Il doit y avoir un changement culturel qui commence au sein du gouvernement. »*

#### Inclusion – au-delà de l'accessibilité

Partout en Colombie-Britannique, des personnes ont souligné la nécessité d'aller au-delà de la simple élimination des obstacles pour créer une véritable inclusion. Elles ont insisté sur la portée de la conception universelle des espaces publics ainsi que sur l'élaboration de programmes culturels et d'activités sportives et récréatives qui contribuent à promouvoir et à soutenir une véritable culture d'inclusion et qui aident à garantir que nos collectivités sont accessibles à tous.

*« Je ne veux pas que les gens continuent d'être inspirés et surpris que je prenne part à des activités normales. Il faut promouvoir les activités sportives ou artistiques réservées aux personnes handicapées. »*

*« Il s'agit de changer notre culture pour inclure les personnes qui ont des problèmes d'accessibilité dans le groupe central, et non comme un ajout. »*

#### Le gouvernement montre la voie

Des personnes nous ont dit que le gouvernement doit montrer la voie en créant une culture d'inclusion et en mettant en place des stratégies d'accessibilité et d'inclusion relatives à l'emploi. Au cours de la consultation, des personnes ont souligné l'importance de l'accessibilité des services et des informations du gouvernement. Elles ont décrit l'importance d'éliminer les obstacles physiques dans les bureaux du gouvernement et de s'assurer que le personnel de la fonction publique de la Colombie-Britannique comprend l'accessibilité et est au courant des mesures de soutien appropriées. Elles ont également mis en évidence l'importance de continuer à collaborer avec les principaux partenaires et intervenants communautaires d'une manière qui traduit un engagement à l'égard des principes de « rien sur nous, sans nous ».

## RAPPORT SOMMAIRE

### Consultation sur la législation en matière d'accessibilité

*« Je pense que le changement doit venir d'en haut. Par exemple, je me suis récemment rendu aux urgences de mon quartier et j'ai remarqué qu'il n'y avait pas de place pour un fauteuil roulant sans gêner le va-et-vient. On ne pouvait bouger aucune chaise parce qu'elles étaient fixées au mur. Cela n'a fait que confirmer que, si les installations fournies par le gouvernement ne sont pas accessibles, il n'est pas surprenant qu'il y ait encore des problèmes dans les installations du secteur privé. »*

*« Je souhaite également que le gouvernement fasse un effort pour accroître les possibilités d'emploi des personnes handicapées. Ça fait cinq ans que je cherche un emploi malgré mon diplôme universitaire et mon diplôme d'études post-baccalauréales. »*

#### Cohérence à l'échelle des compétences

Des personnes ont souligné l'importance de la collaboration pour créer l'accessibilité. Nous avons entendu dire que tous les ministères du gouvernement provincial devaient travailler ensemble, ainsi qu'avec des partenaires fédéraux et municipaux, pour rendre la Colombie-Britannique accessible. Des personnes nous ont fait part de leur enthousiasme à l'idée de disposer d'une législation provinciale pour compléter la législation fédérale (*Loi sur le Canada accessible*) afin de promouvoir l'inclusion et l'accessibilité.

*« Harmonisation de la législation. Les législations provinciales et municipales ne doivent pas confondre les normes sur l'accessibilité (p. ex. la Strata Act, les règlements municipaux sur le stationnement). »*

#### Section 4 - PROCHAINES ÉTAPES ET CONCLUSION

Grâce aux nombreuses réunions, en personne et virtuelle, ainsi qu'aux commentaires et suggestions reçus dans le cadre des conversations communautaires indépendantes, nous avons appris que les Britanno-Colombiens soutiennent fortement l'élaboration d'une législation sur l'accessibilité telle que décrite dans le Cadre de travail de la législation sur l'accessibilité. Nous avons également entendu dire qu'il fallait faire davantage pour que la province soit ouverte à tous. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont pris le temps de participer à ces conversations et exprimé leurs idées, leur passion et leur engagement. Qu'il s'agisse du besoin pour une éducation et une sensibilisation accrues aux défis auxquels les personnes handicapées sont confrontées ou encore de la nécessité d'une conception plus inclusive et universelle de la planification des collectivités ou de la prestation des services, les idées, les commentaires et les suggestions sont inestimables. Pour concrétiser cela, nous devons cependant, en tant que province, continuer à travailler à l'élaboration et à l'adoption de pratiques de pointe dans les

**RAPPORT SOMMAIRE**  
**Consultation sur la législation en matière d'accessibilité**

domaines de l'emploi, du transport, du logement, des soins de santé, de l'éducation, de l'environnement bâti et de la prestation de services (publics et privés).

Les observations, les commentaires et les suggestions issus de la consultation publique seront pris en compte par le gouvernement de la Colombie-Britannique et contribueront à l'élaboration d'une nouvelle législation sur l'accessibilité. De plus, le gouvernement de la Colombie-Britannique continuera de collaborer avec les personnes handicapées, les administrations locales, les peuples autochtones et les principaux groupes et organismes d'intervenants à l'élaboration de normes et de règlements ultérieurs.

**RAPPORT SOMMAIRE**  
**Consultation sur la législation en matière d'accessibilité**

**ANNEXE 1 – Législation sur l'accessibilité – Questionnaire en ligne**

**1. Êtes-vous confronté(e) à des obstacles à l'accessibilité et à l'inclusion dans votre vie quotidienne? [sélectionnez une seule réponse]**

- Oui
- Une personne qui m'est proche se heurte régulièrement à des obstacles
- Non
- Incertain(e)

**1a. Facultatif : en quelques phrases, veuillez décrire vos expériences en matière d'accessibilité et d'inclusion. Veuillez ne pas inclure d'informations qui permettraient de vous identifier ou d'identifier d'autres personnes [zone de texte de 1 000 caractères].**

**2. La province de la Colombie-Britannique est en train d'élaborer une nouvelle législation sur l'accessibilité qui permettrait la création de normes sur l'accessibilité. Ces normes devraient couvrir différents champs d'activités, y compris les suivants :**

- La prestation de services (p. ex. les services de santé, les services à la clientèle, les services d'éducation)
- L'emploi (p. ex. l'embauchage et le maintien en poste)
- L'environnement physique (p. ex. les entrées, les parcs, les trottoirs, les stationnements)
- L'information et la communication (p ex. les sites web, les documents imprimés, les renseignements d'urgence)
- Le transport (p ex. les autobus, les traversiers, les taxis)

**Veuillez classer ces domaines en fonction de leur importance pour vous ou vos proches [échelle de classement – pas du tout important à très important].**

**2a. Facultatif : Y a-t-il d'autres domaines d'accessibilité et d'inclusion qui sont importants à vos yeux? Veuillez nous en dire plus [zone de texte de 500 caractères].**

**3. Parmi les options ci-dessous, quelles mesures devraient, selon vous, être introduites pour garantir que les particuliers et les organismes publics et privés se conforment à la nouvelle législation sur l'accessibilité? Sélectionnez tout ce qui s'applique [réponse à choix multiple – cochez toutes les réponses applicables].**

**RAPPORT SOMMAIRE**  
**Consultation sur la législation en matière d'accessibilité**

- Les plans d'accessibilité et les rapports d'avancement
- Les sanctions pécuniaires
- Les inspections en matière d'accessibilité
- La création de mesures de soutien, de formations ou de ressources destinées aux organismes
- La création de prix d'accessibilité à l'intention des personnes et des organismes
- Les programmes de financement pour améliorer l'accessibilité
- Autre, veuillez préciser : [zone de texte de 1 000 caractères].

**4. Veuillez indiquer l'importance que vous accordez à chacun des points suivants pour que cette législation soit efficace :** [échelle de classement – pas du tout important à très important].

- Délais (p. ex. je souhaite que la nouvelle législation et les nouvelles normes soient adoptées rapidement)
- Participation des personnes handicapées (p. ex. je voudrais que les personnes handicapées aient leur mot à dire dans le processus d'élaboration de la législation et des normes)
- Implication des organismes qui soutiennent l'accessibilité et l'inclusion (p. ex. je voudrais que des experts en accessibilité et des organismes communautaires soient consultés dans le cadre de ce processus d'élaboration de la législation et des normes)
- Harmonisation avec la législation et les normes en matière d'accessibilité de l'extérieur de la Colombie-Britannique
- Outils pour soutenir le changement de culture générale en lien avec l'accessibilité

**5. En plus de créer une loi sur l'accessibilité en Colombie-Britannique, que pouvons-nous faire d'autre pour soutenir l'accessibilité dans notre province? Avez-vous d'autres commentaires?** [zone de texte de 1 000 caractères]

**6. Nous vous remercions d'avoir répondu à ce sondage. Au cours de cette consultation publique, la province de la Colombie-Britannique proposera aux citoyens de multiples façons de donner leur avis. De quelles autres manières prévoyez-vous de participer à ce processus?** [réponse à choix multiples - cochez toutes les réponses applicables]

- Participation à l'assemblée générale virtuelle en ligne sur la législation en matière d'accessibilité
- Participation à une réunion communautaire en personne sur la législation en matière d'accessibilité

**RAPPORT SOMMAIRE**  
**Consultation sur la législation en matière d'accessibilité**

- Préparation d'une observation écrite sur mes préférences et sur la manière dont cette législation m'affectera
- Je ne sais pas si je vais continuer à participer
- Je n'ai pas l'intention de participer davantage

**RAPPORT SOMMAIRE**  
**Consultation sur la législation en matière d'accessibilité**

**ANNEXE 2 – Liste des organismes ayant présenté une observation écrite**

Les observations écrites peuvent être consultées en ligne à l'adresse suivante

<https://engage.gov.bc.ca/accessibility/written-submissions/> [en anglais uniquement]

Les organismes suivants ont présenté une observation écrite officielle pendant la période de consultation publique :

- Amalgamated Transit Union
- AODA Alliance
- B.C. Government Employees Union
- B.C. Housing Management Commission
- B.C. Hydro
- B.C. Public Service Employee Accessibility Advisory Council
- B.C. Schizophrenia Society
- B.C. School Trustees Association
- B.C. Spinal Cord Injury Network
- Beacon Community Services
- Broadbent Institute
- Association canadienne des ergothérapeutes – section de la C.-B.
- Canadian Federation of the Blind
- Canadian Homebuilders Association
- Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes
- Association canadienne pour la santé mentale – section de la C.-B.
- Institut national canadien pour les aveugles
- Centre for Accessible Post-Secondary Education Resources B.C.
- Community Legal Assistance Society
- Douglas College
- First Nations Health Authority
- Heritage BC
- Hidden Mobility Disabilities
- Huntington Society
- Inclusion B.C
- Information Technology Association of Canada and Information Technology Industry Council
- International Collaboration on Repair Discovery
- Lyft
- La Marche des dix sous du Canada/Stroke Recovery Association of B.C.
- Société canadienne de la sclérose en plaques
- Myalgic Encephalomyelitis and Fibromyalgia Society
- National Institute of Disability Management and Research

**RAPPORT SOMMAIRE**  
**Consultation sur la législation en matière d'accessibilité**

- Nidus
- North Shore Advisory Committee on Disability Issues
- Presidents Group
- Services juridiques destinés aux prisonniers
- Provincial Resource Centre for the Visually Impaired and the Accessible Resource Centre B.C.
- Realwheels
- Rick Hansen Foundation
- District scolaire 74
- Société étudiante de l'Université Simon Fraser
- Chambre de commerce de Surrey
- Les amputés de guerre
- TransLink
- Travel For All
- Vancity
- VocalEye
- Voice of the Cerebral Palsied of Greater Vancouver
- Wavefront Centre for Communication Accessibility

Les gouvernements locaux suivants ont présenté des observations écrites :

- La Ville de Vancouver
- La Ville de Victoria
- Union of British Columbia Municipalities (UBCM)
- Le Village de Cumberland

**RAPPORT SOMMAIRE**  
**Consultation sur la législation en matière d'accessibilité**

**ANNEXE 3 – Organismes et gouvernements locaux ayant reçu un financement pour organiser des conversations communautaires indépendantes**

Les organismes suivants ont reçu un financement pour soutenir les conversations des communautés indépendantes et ont préparé des observations écrites :

- Autistics United Canada – Neurodiversity Listening Society
- BC Coalition of Guide Dogs/Canadian Council of the Blind
- BC People First
- BC Poverty Reduction Coalition
- Beacon Community Services
- Beta Collective/Greater Vancouver Association
- Association des malentendants canadiens – section de la C.-B.
- Campbell River and District Association for Community Living
- Association étudiante du Collège Capilano
- Chilliwack Society for Community Living
- Citizens for Accessible Neighbourhoods (CAN)
- Community Connections
- Community Council CLBC (Community Living BC)
- Coquitlam Public Library
- Disability Alliance BC
- Embers Eastside Works
- Footprints Centre Neil Squire Society and Penticton Indian Band
- Fostering Change (First Call BC)
- Greater Vancouver Association of The Deaf
- Greenwood Board of Trade
- Hilary Marks (défense de ses propres droits)
- Independent Living Centre (Vernon)
- Individualized Funding Resource Centre Society
- Kickstart Disability Arts and Culture
- Langley Community Services Society
- Lower Similkameen Community Services Society
- Lu'ma Native Housing and Health Society
- New Westminster and District Labour Council
- Mayne Island Assisted Living Society
- North Island Metis Association
- Okanagan Regional Library
- Osoyoos Accessibility Committee
- People in Motion (Kelowna)
- Pivot Legal Society
- Princeton & District Community Services Society
- Richmond Centre for Disability (RCD)

**RAPPORT SOMMAIRE**  
**Consultation sur la législation en matière d'accessibilité**

- Salt Spring Community Alliance Society
- Sooke Region Communities Health Network
- Sechelt Public Library
- Semiahmoo House Society (Uniti)
- Spectrum Society for Community Living
- Spring Hawes (défense de ses propres droits)
- Square Peg Society
- Steps Forward
- The Disability Foundation
- Département d'ergologie et d'ergothérapie de la Faculté de médecine de l'Université de la Colombie-Britannique
- Centre d'enseignement et d'apprentissage de l'Université Fraser Valley
- Association étudiante de l'Université de Victoria
- Unique Get Together Society
- Unity Centre Association for Black Cultures (UCABC)
- West End Seniors Network

Les gouvernements locaux suivants ont organisé des conversations communautaires indépendantes :

- La Ville de Gibsons
- Le District de Mackenzie
- La Ville de Maple Ridge
- La Ville de Powell River
- La Ville de Surrey, Services de soutien et d'accessibilité